Image not found or type unknown

Responsabilité de l,avocat

Par **momo29**, le **09/06/2015** à **11:37**

bonjour je voudrais savoir s'il est encore possible de faire jouer l'assurance professionnelle d'un avocat pour un acte de divorce de 2008, sachant que j'ai été informer de la faute de l'avocat en 2012 au déces de ma mère qui était majeur proteger de puis 2003 et que l'avocat a conseiller d'accepter un divorce a l'amiable,pour un forfait de 100 000€ hors ma mére était propriétaire à 50 % d'un bien valant 1136000 € donc elle fut lésé et par la meme moi aussi.
le délai n'est il pas tropo long pour engager une action ???

Par **domat**, le **09/06/2015** à **14:25**

bjr,
conseiller un divorce à l'amiable n'est pas forcément une faute d'avocat surtout que dans le divorce de votre mère, il y a le juge qui prononce le divorce et entérine la convention établie entre époux et si votre mère était majeur protégé, il y a le juge des tutelles qui intervient ainsi que le curateur ou tuteur de votre mère.
cdt

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés